

Président : M. Patrick TAUPENOT.

Présents : Mme Sylvie CALAUDI, M. Thomas FILIATRE, Mme Bernadette AUBLANC, M. Jean-Luc DUCROUX, Mme Annick JAKUES, M. Bruno MARIZY.

Absents excusés : M. Daniel GELIN, Mme Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI, M. Werner PFAU et Mme Elodie HEREAU.

Secrétaire de séance : M. Thomas FILIATRE

Ordre du jour :

- Désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Autorisation du conseil municipal au maire d'ester en justice.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce point supplémentaire.

I. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES :

Election du délégué :

M. Patrick TAUPENOT né le 26/05/1952 à AUTUN (71), demeurant 20 rue de la Charme à Jalogny (71250) a été élu au 1^{er} tour de scrutin par 7 voix et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

Mme Annick JAKUES née le 14/09/1957 à RABAT (Maroc), demeurant 8 Montée du Bourg à Jalogny (71250) a été élu au 1^{er} tour de scrutin par 7 voix et a déclaré accepter le mandat.

M. Bruno MARIZY né le 25/07/1964 à CLUNY (71), demeurant 4 Montée de Brout à Jalogny (71250) a été élu au 1^{er} tour de scrutin par 7 voix et a déclaré accepter le mandat.

Mme Sylvie CALAUDI née le 03/04/1968 à CLUNY (71), demeurant 1 Chemin de la Saule à Jalogny (71250) a été élu au 1^{er} tour de scrutin par 7 voix et a déclaré accepter le mandat.

II. AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE :

M. le Maire informe le conseil municipal de la notification, le 10 juillet 2020, d'une assignation en référé devant Monsieur de Président du Tribunal Judiciaire de Mâcon, à la requête de la compagnie GROUPAMA GRAND EST, suite à l'incendie de la ferme expérimentale de Jalogny survenu le 9 juillet 2015.

La commune de JALOGNY a participé aux opérations d'expertise après une 1^{ère} assignation en 2016, représentée par Maître Antoine CARDINAL avocat et M. Jean-Marie RULLAND expert.

La commune de JALOGNY devra comparaître à l'audience de Monsieur de Président du Tribunal de Judiciaire de Mâcon statuant en matière de référé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Judiciaire,
- **DESIGNE** Maître Antoine CARDINAL, du cabinet BJT Avocats et Conseils, à Dijon pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de conseil, assistance et représentation dans le cadre d'une procédure de référé et mesure d'instruction judiciaire établie par le cabinet BJT Avocats et Conseils.